

SYNDICAT

Grand Chambord Beauce Val de Loire

Comité Syndical du 29 septembre 2023

Procès-verbal – Liste des délibérations

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Maison des Entreprises et de la Formation (MEF), à Mer, sous la présidence de **Monsieur Pascal HUGUET, vice-président dans la mesure où M. Gilles CLEMENT, Président était empêché.**

DATE DE LA CONVOCATION

20 septembre 2023

*Nombre de conseillers en
exercice : 12 Titulaires*

Titulaires présents : 9

Pouvoirs : 0

Total votants : 9

Membres Titulaires présents :

Pascal HUGUET, Christian JUSTINE, Christian LALLERON, Hélène PAILLOUX, Vincent ROBIN, Jean-Luc DAUTREMÉPUI, Frédéric DEJENTE, Astrid LONQUEU, Jacques BOUVIER.

Membres Titulaires absents ou excusés : Gilles CLEMENT, Didier HEITZ et Patrick MARION.

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Hélène PAILLOUX a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n°12 – Délibération sur le temps de travail (1607 heures)

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant, à l'unanimité :

- **DECIDE** de mettre en place le temps de travail et d'adopter les modalités de mise en œuvre telles que proposées dans la présente délibération.

Délibération n°13 – Adoption de la nouvelle nomenclature comptable M57

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le changement, à compter du 1er janvier 2024 de nomenclature budgétaire et comptable des budgets du Syndicat Mixte Fermé de l'Entente Grand Chambord et Beauce Val de Loire qui appliquait la nomenclature M14 ;
- **AUTORISE** le Président du Syndicat à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°14 – Décision modificative n°1

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du Budget Général arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Article	Article/Objet	Montant
011	615228	Entretiens et réparations autres bâtiments	-400,00
65	6518	Autres redevances pour licences, brevets, etc	400,00
TOTAL			0,00

- Intégrant les corrections budgétaires telles que présentées ci – dessus.